

## Fiche pédagogique - Retraitement comptable 2022

### UO sté : unité d'œuvre pour mesurer l'activité de la stérilisation

### Pas de modification par rapport à 2021

Depuis quelques années, une nouvelle unité d'œuvre, l'**UO Sté**, mesurant l'activité de stérilisation, est décrite par la Société Française des Sciences de la stérilisation (SF2S) et la Société Française de Pharmacie Clinique (SFPC). L'ANAP a intégré cette unité d'œuvre dans le cadre de l'Outil d'autodiagnostic en stérilisation.

Il semble opportun, pour tous les acteurs du groupe de travail portant sur le retraitement comptable (GT RTC), d'étendre l'utilisation de cette nouvelle unité de production au recueil RTC.

Cette fiche est à destination des contrôleurs de gestion et des pharmaciens devant réaliser le recueil de l'UO sté pour le RTC, recueil annuel des charges et de l'activité.

## 1. Documentation de référence

Les éléments concernant la mesure de l'activité de stérilisation en UO Sté, sont inclus **dans les chapitres 1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3 du document « Indicateurs et coûts de production en stérilisation » de la SF2S** (ex AFS) <https://www.sf2s-sterilisation.fr/category/mediatheque-en-ligne/documents/couts-et-indicateurs>

Ce document contient également des chapitres sur la qualité et les coûts de la stérilisation ; l'établissement ne tiendra pas compte de ces informations dans le cadre du RTC. Les règles d'affectations et de ventilation de charges sur la section Stérilisation dans le recueil RTC sont celles du guide méthodologique du RTC.

Le recueil de l'UO sté dans le cadre de l'Outil d'autodiagnostic en stérilisation réalisé par l'ANAP et la SF2S est défini ici : <http://www.anap.fr/publications-et-outils/outils/detail/actualites/outil-dautodiagnostic-en-sterilisation/>.

## 2. Objectifs du RTC

Le RTC recueille l'unité de production de la stérilisation pour 2 objectifs :

- 1) Le calcul du coût de production de la stérilisation, avec le recueil de la production totale ;
- 2) La ventilation des charges de la stérilisation sur les activités en consommant.

Le recueil demandé dans le RTC est une information fine, par unité consommant la stérilisation en interne à l'établissement et également pour la partie produite pour d'autres établissements.

### 3. Interactions pharmacien et contrôleur de gestion dans le cadre du recueil de l'UO sté

Le contrôleur de gestion de l'établissement devra fournir au pharmacien la liste des unités de soins pour lesquelles il attend un nombre d'UO sté consommé. Il s'agit des services cliniques mais également de plateaux médico-techniques.

Le niveau de finesse demandé par le contrôleur de gestion peut-être variable. La liste des unités de soins concernés peuvent être :

- ❖ **soit au niveau des UF/UM,**  
Les unités fonctionnelles (UF) et les unités médicales (UM) sont des numéros internes à l'établissement, définissant des compartiments d'activités de l'établissement, utilisés dans le cadre de la comptabilité analytique.
- ❖ **soit au niveau des sections d'analyse (SA).**  
Les sections d'analytiques (SA) sont des compartiments de charges dans lesquels l'activité est homogène. Le contrôleur de gestion définit la liste des sections analytiques de l'établissement à l'aide de l'arbre analytique. Ce document donne la liste complète des sections d'analyse possibles pour le RTC. Les sections d'analytiques s'articulent avec les UF et les UM.

Le pharmacien devra prendre connaissance des périmètres des UF/UM ou des sections d'analyses avec son contrôleur de gestion afin de bien cerner les activités ciblées par le recueil RTC.

Le pharmacien doit convenir avec le contrôleur de gestion, de la finesse de l'information à fournir, sachant que dans le RTC, l'information est demandée au niveau de la section d'analyse. Les 2 intervenants doivent définir qui réalise l'agrégation par SA.

Le pharmacien ou le contrôleur de gestion utiliseront la correspondance UF/SA, pour agréger les données d'UO sté consommés par SA à partir des consommations d'UO sté par UF. Cette information peut ensuite être saisie ou importée dans le logiciel de recueil RTC (ARCAH RTC) par le contrôleur de gestion réalisant le RTC dans l'établissement.

## 4. Extraction des informations dans le logiciel métier du pharmacien

### 4.1 Description globale de la méthode

La mesure de l'UO Sté est basée sur la comptabilisation du nombre de compositions selon le nombre de DM et le type d'utilisateurs. Le nombre de compositions est ensuite multiplié par une pondération, propre à chaque catégorie de composition. La sommation des résultats permet l'obtention de la production totale d'UO sté. Idéalement, pour les établissements informatisés, ce recueil doit être mis en place par UF ou par section d'analyse bénéficiaire.

Il existe une liste de compositions détaillée (chapitre 1.1.1 du document « Indicateurs et coûts de production en stérilisation ») et une liste de compositions simplifiée (chapitre 1.1.2 du document « Indicateurs et coûts de production en stérilisation ») : l'établissement privilégiera un comptage par catégorie de compositions détaillée.

Les établissements non informatisés ont la possibilité d'utiliser les catégories simplifiées.

### 4.2 Champs à prévoir pour l'extraction des données du logiciel métier Pharmacien

Pour obtenir l'information pour le recueil RTC, il est nécessaire de :

- Lister les compositions et leur référence
- Lister le nombre de DM de chacune des compositions
- Lister les destinataires de chaque composition
- Réaliser un fichier de suivi des compositions réalisées par la stérilisation avec les éléments suivants :
  - Référence de la composition
  - Technique de stérilisation
  - Date de la réalisation de la stérilisation
  - UF ou SA de destinations y compris la production pour l'externe

Comme indiqué précédemment dans le chapitre §3, le pharmacien doit convenir avec le contrôleur de gestion, la finesse de l'information à fournir, sachant que dans le RTC, l'information est demandée au niveau de la SA. Les 2 intervenants doivent définir qui réalise l'agrégation par SA.

Le pharmacien doit prévoir de recueillir la production d'UO sté pour d'autres établissements. Dans le logiciel de recueil RTC, une cellule est prévue pour la saisie des « Prestations pour d'autres établissements » pour la section Stérilisation.

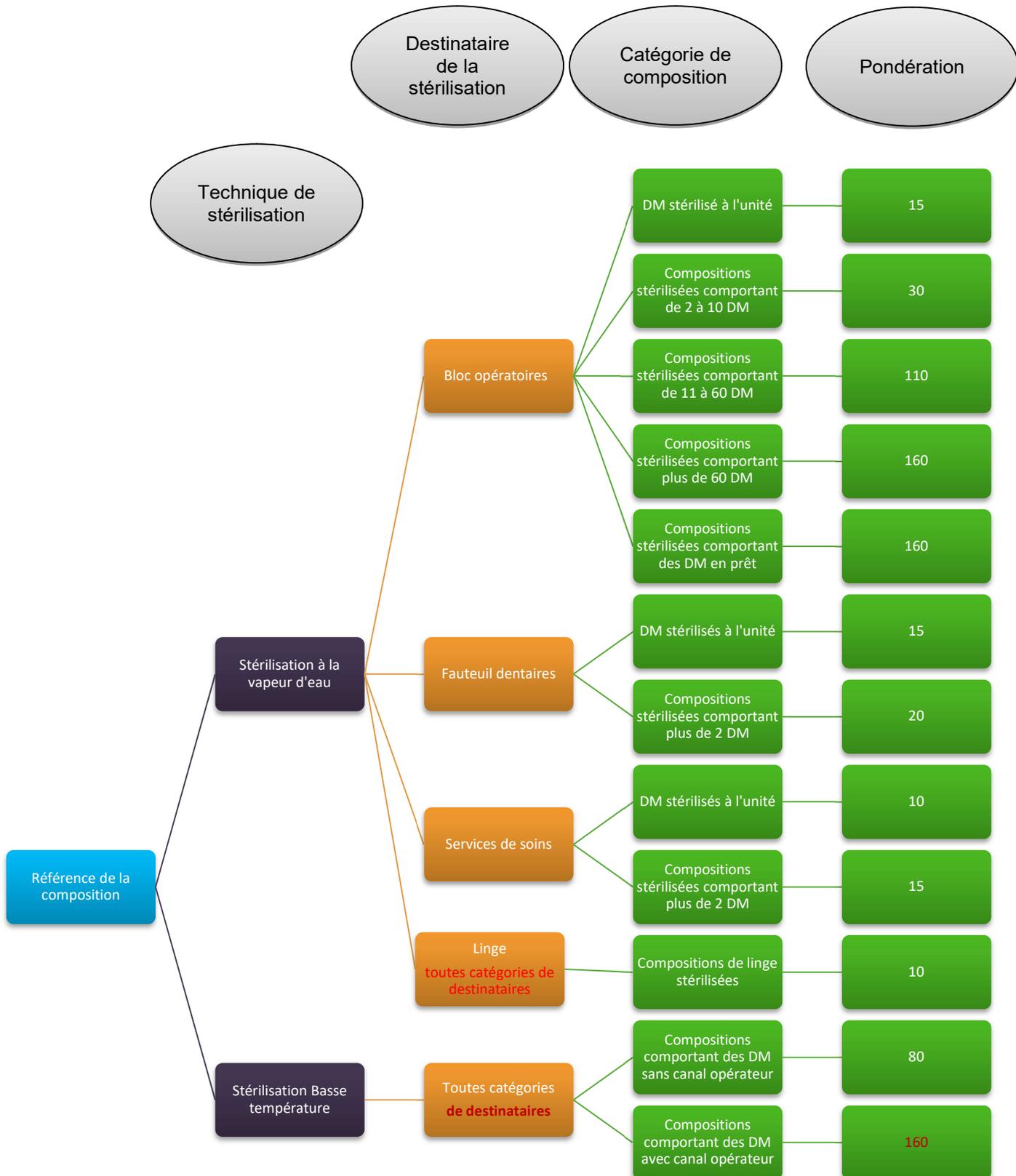
### 4.3 Affectation des pondérations

Le pharmacien comptabilise le nombre de compositions stérilisées par catégorie fournie par la documentation SF2S (Cf. dans le tableau ci-dessous).

Il est à noter que les pondérations sont variables selon la technique de stérilisation utilisée, le destinataire de la stérilisation et la catégorie de composition.

Le pharmacien s'articulera avec le contrôleur de gestion pour définir le lien entre les destinataires de la stérilisation et les UF ou SA du découpage analytique de l'établissement.

Le classement à appliquer selon la référence de la composition et l'UF ou SA est le suivant (catégories détaillées) :



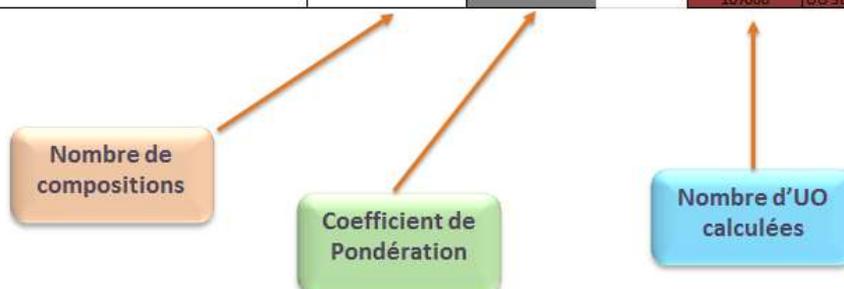
La SF2S propose également des catégories de compositions simplifiées (Cf. documentation SF2S) pour les établissements n'étant pas informatisé.

## 4.4 Application des pondérations

Le fichier EXCEL « UO sté - Application des pondérations » permet l'application du calcul des pondérations après saisie des nombre de compositions.

### Exemple illustré d'application des pondérations :

Détails produits : volume annuel INTERNE : Pour les UF Internes de l'établissement	2014	Pondération	Application des pondérations	
<b>BLOCS OPÉRATOIRES</b>				
Nombre de DM stérilisés à l'unité (1DM/sachet)	400	15	6000	
Nombre de compositions stérilisées comportant de 2 à 10 DM	300	30	9000	
Nombre de compositions stérilisées comportant de 11 à 60 DM	400	110	44000	
Nombre de compositions stérilisées comportant plus de 60 DM	300	160	48000	
Nombre de compositions stérilisées comportant des DM en prêt	0	160	0	
<b>Sous total des compositions stérilisées comportant de 2 à plus de 60 DM et DM en prêt</b>	0	90	0	
			107000	UO Sté total



## 4.5 Articulation avec le recueil RTC

Dans le logiciel de recueil RTC (ARCAh RTC), seul le nombre d'UO sté par section d'analyse est demandé ; le détail par composition n'est pas à saisir dans le RTC. L'établissement aura donc appliqué les pondérations en amont du logiciel ARCAh RTC.

### Point de vigilance

Les UO sté produits pour les fauteuils dentaires et le linge ne correspondent pas à des sections d'analyses du RTC. Le pharmacien ou le contrôleur de gestion doit donc répartir les UO sté de ces activités sur les sections d'analyses existantes. Le pharmacien et le contrôleur de gestion doivent donc convenir de la méthode de répartition.

La production totale sera égale à la sommation des productions pour tous les bénéficiaires sommée avec la production pour l'externe. Ce nombre total d'UO Sté est calculé automatiquement dans ARCAh RTC.